



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 20 septembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 1
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 20 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de GERBEVILLER, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, Mme JACQUOT Dominique, M. KURKIENCY Jonathan, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne, M. COINSMANN Gérard remplace M.de GOUVION SAINT CYR, M. SERVANT Guy remplace M. DANIEL Philippe.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Hervé, Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. MAILLIOT Frédéric donne pouvoir à Monsieur MULLER Bernard.

Etai(ent) excusé(s) :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent était remplacé par M. COINSMAN, M. DANIEL Philippe était remplacé par M. SERVANT, M. MARTIN était excusé.

Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie présente, M RICHARD Claude présent

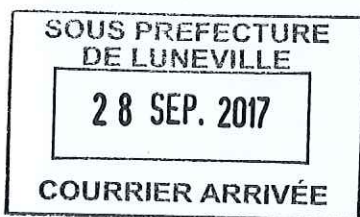
A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

TRANSITION ENERGETIQUE : CONVENTION ENTRE LE PETR ET LE PORTEUR PUBLIC DANS LE CADRE D'UN RACHAT DE CEE

Convention jointe en annexe :

En tant que lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le PETR, avec le soutien de ses communautés de communes membres, s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux afin de contribuer activement à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes.

Dans cette optique, le PETR encourage ses communautés de communes membres et les communes du territoire à entreprendre des travaux afin de :



2017-031

Date de convocation
13/09/2017

DATE D'AFFICHAGE
28 SEP. 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

28 SEP. 2017

et publication du :

28 SEP. 2017

- Réduire efficacement les consommations d'énergie du patrimoine intercommunal ;
- Favoriser la biodiversité par la lutte contre la pollution lumineuse ;
- Accroître l'autonomie énergétique de la collectivité et dégager des marges d'investissements.

Ainsi, il est proposé un projet de convention qui a pour objectif de fixer un cadre technique et financier harmonisé et coordonné à l'échelle du PETR, pour permettre à la totalité des Communes des Communautés de communes membres ou une commune du territoire qui souhaitent s'investir dans

- la rénovation de l'éclairage public
- l'isolation ou changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels
- l'isolation ou changement de chauffage pour les bâtiments publics
- le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur,

à bénéficier de conditions financières issues de la revente de CEE (au sens de l'article L.221-7 du code de l'énergie) prévue par l'arrêté ministériel en date du 26 février 2017.

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le modèle de convention ci-annexée,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires avec des porteurs de projets publics qui respectent les principes de revente des CEE PRO-INNO-08,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à la mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Gerbéviller
 Le Président,

